



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PSN PAC 2023-2027

Dispositifs

MAEC et BIO

(FEADER / SIGC)

DAAF de La Réunion

Comité Eau et Biodiversité

du mardi 04/10/2022

04/10/2022

DAAF 974 / STEF / PAD

1

Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027

– France –





1. LES MAEC DANS LES DOM PAC 2023-2027

Focus sur le FEADER SIGC (MAEC, aides à la Bio) dans les DOM

Rappel du contexte réglementaire européen

- **RÈGLEMENT (UE) 2021/2115**

du PARLEMENT EUROPÉEN et du CONSEIL du 2 décembre 2021

« établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 »

► **articles 70 et 82** ◀

Focus sur le FEADER SIGC (MAEC, aides à la Bio) dans les DOM

- **Engagement agro-environnemental**
- **Contribution à des objectifs spécifiques**

(l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources naturelles (eau, sols, air), la diminution de la dépendance aux produits chimiques, la préservation de la biodiversité,...)

- **Rémunération de pratiques agricoles allant au-delà des exigences réglementaires et des « Bonnes Pratiques Agricoles »**

⇒ **Notion de volontariat au niveau individuel**

≠ aide à la production / filière(s) agricole(s)

Focus sur le FEADER SIGC (MAEC, aides à la Bio) dans les DOM

- **Cadrage national du MASA en inter-DOM**
- des mesures ambitieuses sur le plan environnemental, incitatives financièrement et dans un nombre limité,
- des « cahiers des charges » des dispositifs MAEC et Bio communs à l'ensemble des DOM

⇒ Objectif transversal de **simplification et d'efficacité des dispositifs**

Le nouveau dispositif MAEC surfacique

Un nombre limité de mesures **inter-DOM préconstruites**, ouvertes à la souscription en fonction des enjeux du territoire

MAEC systèmes

MAEC localisées

Un paramétrage régional de certaines obligations

Des engagements de 1 ou 5 ans en fonction des enjeux

Des montants unitaires fixés au niveau national (inter-DOM)

FOCUS sur les MAEC dans les DOM :

Dispositif financier – compensation financière

- **Des surcoûts et manques à gagner** élaborées par chaque DOM et transmises au niveau national
- **Une harmonisation nationale après certification des surcoûts et manques à gagner** par un organisme indépendant (entre août et septembre 2021)



⇒ une rémunération plus juste des bénéficiaires

Catalogue de MAEC 2023-2027 pour l'outre-mer

N° Intervention	MAEC		Objectifs des mesures (non exhaustif)	Durée d'engagement	Type de mesure	Montant unitaire en €/ha
70.14	MAEC Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Linéaires	Ligneux		5 ans	Localisée	3,24 €/ml
		Fossé		5 ans	Localisée	3,24 €/ml
70.15	MAEC Banane	Déclinaison 1	Lutte contre maladie, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	990 €
		Déclinaison 2	Lutte contre les maladies, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1130 €
		Déclinaison 3	Lutte contre les maladies, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1284 €
70.16	MAEC Canne	Déclinaison 1	Limiter les herbicides	5 ans	Localisée	441 €
		Déclinaison 2	Limiter les herbicides	5 ans	Localisée	845 €
70.17	MAEC Maraîchage spécialisé	Déclinaison 1	Réduction des herbicides	1 an	Système	1182 €
		Déclinaison 2	Réduction des engrais azotés minéraux et réduction des herbicides	1 an	Système	2526 €
		Déclinaison 3	Réduction des engrais minéraux et interdiction des herbicides	1 an	Système	3117 €
		Déclinaison 4	Réduction des engrais minéraux et interdiction des herbicides et lutte agro-écologique contre insectes ravageurs	1 an	Système	3357 €
70.18	MAEC Verger spécialisé	Déclinaison 1	Réduction des engrais azotés minéraux et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1728 €
		Déclinaison 2	Interdiction engrais azotés minéraux et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	2563 €
		Déclinaison 3	Interdiction engrais azotés minéraux et interdiction des herbicides et lutte agro-écologique contre insectes ravageurs	5 ans	Localisée	2873 €
70.19	MAEC Surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage	Déclinaison 1		5 ans	Système	120 €
		Déclinaison 2	Interdiction de produits phytosanitaires	5 ans	Système	239 €
70.20	MAEC Petites exploitations hautement diversifiées	Déclinaison 1	Interdiction d'herbicides	1 an	Système	4000 €
		Déclinaison 2	Interdiction de produits phytosanitaires de Synthèse	1 an	Système	5278 €
70.21	MAEC Agriculture sous couvert forestier		Absence d'engrais minéraux et d'herbicides	1 an	Système	3000 €

Mise en œuvre de mesures système :

→ Obligation d'engager 100% des cultures éligibles de l'exploitation dans la mesure

Portée des interventions par domaine

N° Intervention	MAEC		OS-D Climat		OS-E Ressources naturelles		OS-F Biodiversité	
			D.3 Réduire les émissions de GES du secteur agricole (atténuation)	stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers) (atténuation)	E.3 Accompagner les systèmes et pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources		F.3 Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles	
			R.12 Adaptation au changement climatique	R.14 Stockage du carbone dans les sols et la biomasse [EP]	R.19 Amélioration et protection des sols [EP]	R.21 Protection de la qualité de l'eau [EP]	R.31 Préservation des habitats et des espèces [EP]	R.34 Préservation des particularités topographiques [EP]
70.14	MAEC Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Linéaires	Ligneux					X	X
		Fossé					X	X
70.15	MAEC Banane	Déclinaison 1				X	X	
		Déclinaison 2				X	X	
		Déclinaison 3				X	X	
70.16	MAEC Canne	Déclinaison 1				X	X	
		Déclinaison 2				X	X	
70.17	MAEC Maraîchage spécialisé	Déclinaison 1			X	X	X	
		Déclinaison 2			X	X	X	
		Déclinaison 3			X	X	X	
		Déclinaison 4			X	X	X	
70.18	MAEC Verger spécialisé	Déclinaison 1			X	X	X	
		Déclinaison 2			X	X	X	
		Déclinaison 3			X	X	X	
70.19	MAEC Surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage	Déclinaison 1	X	X			X	
		Déclinaison 2	X	X			X	
70.20	MAEC Petites exploitations hautement diversifiées	Déclinaison 1				X	X	
		Déclinaison 2				X	X	
70.21	MAEC Agriculture sous couvert forestier						X	

Organisation nationale, régionale et locale des MAEC

Niveau national

MASA –DGPE/BAZDA:

Mise en place de la réglementation nationale MAEC

Répartition des crédits MAA et FEADER entre les régions

ASP : organisme payeur, contrôles, suivi des indicateurs

Niveau régional

- **DAAF**
- **Pilotage :**
 - Sélection des mesures mobilisables parmi celle du catalogue national
 - Fixation des paramètres régionaux des MAEC
- Responsable de l'utilisation des crédits
- Gestion opérationnelle des engagements
- Instructions des dossiers
- Lien avec les bénéficiaires de MAEC
- COSDA section 3

Niveau local

- **Animateur(s)**
- Animation locale et accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC

Cumul entre mesures

MAEC surfaciques

- Pas de cumul de MAEC sur une même surface
- Cumul possible de certaines MAEC entre elles sur des surfaces différentes (cumul à l'exploitation)

Aide à la conversion ou au maintien à la bio (CAB/MAB)

- Cumul possible à l'exploitation avec les MAEC localisées et certaines MAEC système



2. LES AIDES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES DOM EN FAVEUR D'UN OBJECTIF AMBITIEUX DE SURFACES EN BIO EN 2027

Les aides à l'AB pour les DOM

Objectifs UE pour 2030

- Pacte vert européen
- **25 % de la SAU en AB en 2030 au niveau UE**

Objectif FR pour 2027

- Objectif réaliste et ambitieux
- **18 % de la SAU FR en Bio en 2027**
- **Doublement de la surface en Bio d'ici 2027**

Une enveloppe financière adaptée

- Passage d'une enveloppe annuelle de 250 M€ à 340 M€ (coût total) en 2023 au niveau national.
- Calculée pour répondre aux objectifs en terme de SAU en Bio

Des aides améliorées sur le 2nd pilier pour les DOM

Objectifs :

- **Accompagner la dynamique Bio dans les DOM**
- **Inciter à la conversion à l'AB**
- **Aider au maintien en AB des exploitations certifiées**

Des aides CAB et MAB améliorées dans la PAC 2023 -2027 dans les DOM

Objectif des aides :

- Accompagner la dynamique Bio et assurer le maintien des exploitations certifiées AB
- Participer à l'atteinte de l'objectif FR et UE en terme de SAU Bio à horizon 2027 et 2030
- Inciter à la conversion dans les DOM

Les nouvelles aides CAB et MAB :

- Des engagements d'1 an
- Des montants unitaires par catégories de cultures harmonisés entre les DOM pour plus d'équité

Des aides CAB et MAB améliorées dans la PAC 2023 -2027 dans les DOM

Crédit d'impôt BIO :

- Montant du crédit d'impôt relevé de 3 500 € à 4 500 € (au 1/1/23)
- Public éligible : producteurs BIO ayant 40% minimum de recettes en BIO (bénéficiaires des aides PAC ou pas)
- Cumul des aides possible jusqu'à 5 000 € (au lieu de 4 000 €)

Articulation avec le POSEI « BIO » :

- Rappel : aide à la commercialisation BIO en OP
- Cumul possible avec le PSN (vérification via le POSEI)

Montants unitaires 2023-2027

Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour les DOM

Catégorie de culture	Montant unitaires (€/ha)
Cannes à sucre	1 750
Banane export	2 668
Maraîchage , cultures vivrières, PPAM annuelles, ananas	4 542
Arboriculture, PPAM pérennes, banane créole	3 000
Prairies associées à un atelier d'élevage	486

Aide au maintien en agriculture biologique (MAB) pour les DOM

Catégorie de culture	Montant unitaires (€/ha)
Cannes à sucre	1 215
Banane export	1 254
Maraîchage , cultures vivrières, PPAM annuelles, ananas	2 452
Arboriculture, PPAM pérennes, banane créole	2 000
Prairies associées à un atelier d'élevage	209



3. LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

Calendrier pour la mise en œuvre des dispositifs d'aides 2023



MAEC

Commission de sélection interne DAAF

Début AAP
16/08/22

Phase de candidature

Fin AAP
30/09/22

Réalisation des actions d'animation

Mai 2023

Phase opérationnelle / agriculteurs

Mai 2024

COSDA sect°3
Début nov.

BIO

Début AAP
16/08/22

Phase de candidature

Fin AAP
30/09/22

Réalisation des actions d'animation
Durée de l'animation subventionnée – 3 ans

GIEE

Décision GIEE retenu(s) / COSDA

COSDA section 3 (CRAE)

- Présidence DAAF
- 14 membres au total
- 1 - CD / CR / DAAF / CA / DEAL / DEETS
- 2 - CA (représentant) / FRCA
- 3 - syndicats agricoles (3 représentants)
- 4 - assocs. déf. conso. + env. / PNR

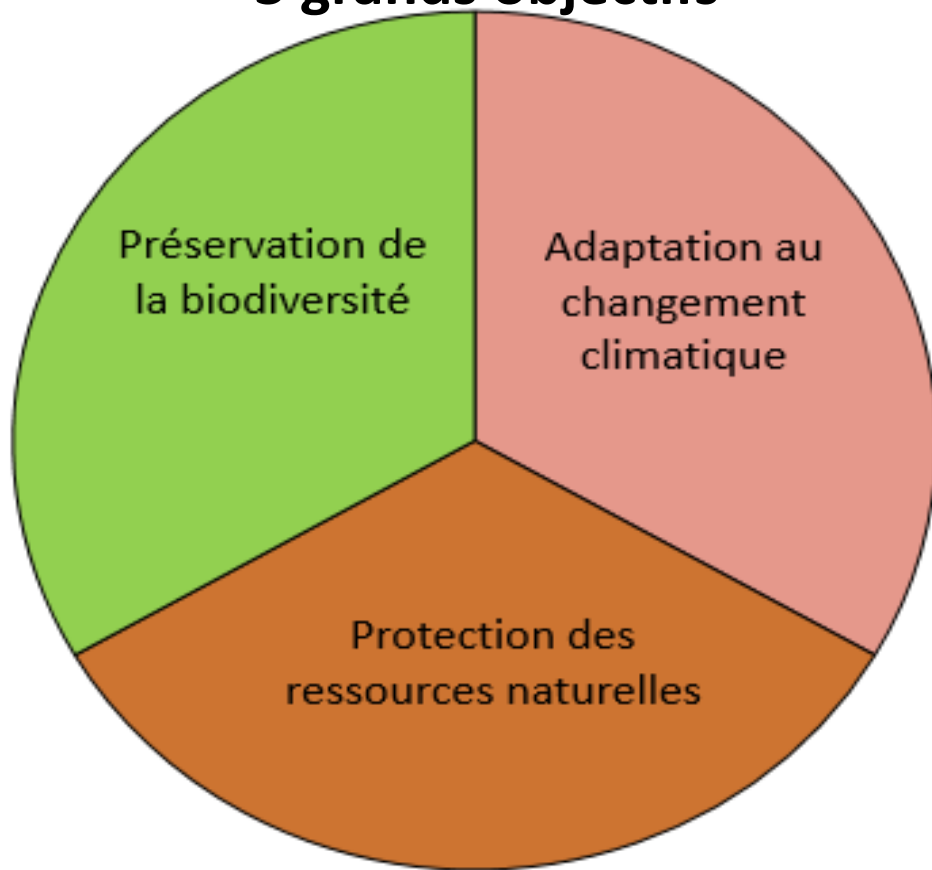
PAC 2023-2027

Politique de l'Etat en faveur de l'agroécologie

Validée par l'Europe le 31/08/2022

Des dispositifs pour répondre à

3 grands objectifs



Outils facilitateurs

Dispositifs de rémunération des bonnes pratiques agricoles

MAEC	Aides Bio
8 mesures	CAB - MAB
4 500 000 € / an - 2023	2 600 000 € / an - 2023

Dispositifs de financement de l'animation

MAEC	GIEE
162 626 € 2022-2023	100 000 € 2023



4. LA COMMUNICATION

LE PSN France est en ligne

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a souhaité rendre accessible à toutes et tous le PSN 2023-2027 de la France, validé par la Commission européenne le 31 août 2022.

Les principaux documents du PSN sont accessibles sur le **site internet du MASA** :

<https://agriculture.gouv.fr/pac-2023-2027-le-plan-strategique-national>

Documents disponibles sous Telepac
www.telepac.agriculture.gouv.fr
dans la rubrique « formulaires et notices »

...à venir...

Site internet de la DAAF
<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>

➔ Accueil > Production et filières > Agriculture et environnement

Gestion et instruction des dossiers

DAAF : S. BONNAFOUX, 0262333653

sandrine.bonnafoux@agriculture.gouv.fr

et

DAAF : A.LENGLART, 0262333654

amandine.lenglart@agriculture.gouv.fr

Animation

DAAF : L.THIBAUDEAU, 0692645761

Laetitia.thibaudeau@agriculture.gouv.fr

Coordination générale

DAAF : C.CASTANIER, 0262333655

christophe.castanier@agriculture.gouv.fr

Des acteurs engagés dans l'animation

La Chambre d'Agriculture

pour l'ensemble des dispositifs MAEC et BIO

Le Parc National de La Réunion

pour 2 dispositifs :

- 1- « petites exploitations hautement diversifiées »
- 2- « agriculture sous couvert forestier »

Merci de votre attention